



**SERVICE À DOMICILE
RSA ET SALAIRE : C'EST POSSIBLE !**

LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
VOUS PERMET DE CUMULER CES DEUX RESSOURCES



JE CUMULE MON RSA AVEC LES REVENUS D'UN EMPLOI DANS LE SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE.

1 Je m'informe auprès du Département de Meurthe-et-Moselle
au **0 801 802 800**

2 J'adresse mes justificatifs
> photocopie du/des contrat(s) de travail,
> photocopie des bulletins de salaire,
> coordonnées téléphoniques,
numéro d'allocataire CAF

Par courriel :
cumulemploirs@departement54.fr

Par courrier :
DASI - Service emploi en insertion
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 90019
54035 NANCY Cedex

3 Le Département de Meurthe-et-Moselle
transmet son accord à la CAF

**4 Je déclare mes ressources
et mon changement d'activité**
lors de ma déclaration trimestrielle
de ressources (DTR)



meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

Action en
partenariat
avec les services
d'aide à domicile
du département

